

## | Axe 4 | Adapter les territoires aux effets du changement climatique

### Action cadre

#### AC4.A1 – Développer une stratégie d'adaptation aux phénomènes de fortes chaleurs et sécheresses

- *Orientation 2 : Aménager le territoire pour adapter les modes de vie au changement climatique et le rendre attractif*

### Contexte et enjeux

Les territoires sont de plus en plus sujets aux effets du dérèglement climatique, à savoir la multiplication des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse et canicules, la modification dans la saisonnalité des précipitations (plus faible en été et plus importantes en hiver) et la probabilité accrue des risques naturels (inondations, feux de forêts, mouvements de terrains, tempêtes, orages intenses...) ainsi qu'à l'arrivée des nuisibles (moustiques tigres...).

Le diagnostic du Plan Climat a permis d'identifier une possible augmentation des températures comprise entre +2°C et +4,5°C d'ici 2100 (en fonction des scénarios du GIEC) et une forte exposition de la Métropole du Grand Nancy à l'augmentation des fréquences et des durées des phénomènes de vague de chaleur (multiplication de 3 à 10 dans le long terme). L'augmentation attendue des températures va entraîner mécaniquement l'augmentation de la vulnérabilité de la population (îlots de chaleur urbains ou ICU, qualité de l'air, surchauffe des bâtiments, déshydratation...).

L'objectif de la métropole du Grand Nancy est de prévenir et de s'adapter aux conséquences du changement climatique. C'est une démarche transversale qui doit intégrer toutes les composantes des écosystèmes humains (biodiversité, activités économiques, santé, aménagement...). La qualité de vie du territoire est conditionnée à son adaptation. Celle-ci se situe en premier lieu dans sa capacité à préserver la ressource en eau et à restaurer le cycle de l'eau par la désimperméabilisation des sols avec un effet limitant des îlots de chaleur urbains (ICU) et en appui à cette mesure le développement d'un urbanisme bioclimatique, du quartier à la maison individuelle en passant par le collectif et le semi collectif qui prend en compte les formes urbaines, le bâti et la biodiversité.

### Animation Métropole Grand Nancy

#### Pilotage

DUEU / DCTE / DEA

#### Services associés

### Description et finalités de l'action cadre

L'action vise à adapter le territoire aux phénomènes de canicule afin de préserver la qualité de vie des populations, et minimiser l'impact sur les activités. Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, satisfaire les besoins des usagers et contribuer à la nécessaire protection de la ressource et des milieux naturels devient de plus en plus difficile. Pour cela, la Métropole travaillera sur ses solutions d'aménagement permettant d'accompagner les acteurs du territoire vers des pratiques adaptées, et portera une attention particulière à l'enjeu de la disponibilité en eau de qualité pour le territoire.

#### Mesure 1 : Intégrer une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et un renforcement des îlots de fraîcheur urbains (IFU) dans la gestion des espaces publics

Les données de la SCALEN de 2020, montrent que le territoire de la métropole est vulnérable au risque d'ICU, pouvant aller jusqu'à +5°C la nuit, principalement sur la commune de Nancy et de Maxéville. Dès lors une grande majorité du territoire présente un potentiel d'apparition d'ICU nocturne. Afin de lutter contre ce phénomène, la Métropole souhaite consolider une stratégie d'adaptation urbaine aux ICU et renforcer ses îlots de fraîcheur urbains.

En 2020, la Métropole a délibéré une charte d'aménagement des espaces publics qui développe une nouvelle démarche basée sur des approches urbaines et par les usages mais aussi patrimoniale et historique ainsi que paysagère et environnementale. Elle a vocation à définir le cadre d'intervention de l'ensemble des aménageurs sur le territoire de la Métropole et comprend des guides méthodologiques dans le but de limiter la création de nouveaux espaces d'ICU dans les futurs projets d'urbanisme.

Outre les actions menées au travers des projets d'aménagements, des crédits ont été mis en place pour décliner ses actions avec des interventions ponctuelles de désimperméabilisation et végétalisation. En 2022, en collaboration avec la ville de Nancy, a été établi une cartographie de la végétation sur le territoire suivant 3 strates (arbres, arbustes, herbes). A travers l'élaboration du PLUi HD et la définition du Coefficient de Biotope par Surface (CBS), la Métropole du Grand Nancy a travaillé sur son intégration dans les politiques d'aménagement.

Pour aller plus loin, la Métropole s'appuie sur le travail de la SCALEN concernant l'identification des ICU du territoire et le suivi de leur évolution. Doublé d'un travail d'identification des acteurs phares du secteur, le Grand Nancy compte consolider un groupe de lutte contre les ICU, dont le but sera d'accompagner les projets, par des principes d'aménagement permettant de favoriser les îlots de fraîcheur urbains :

- Recours à la végétalisation : l'ombre et l'évapotranspiration jouent le rôle de climatiseur naturel. De plus, l'utilisation plus faible de surfaces bitumineuses diminue le stockage de la chaleur.
- Utilisation et protection de la ressource en eau : l'utilisation de la ressource en eau de manière contrôlée permet de rafraîchir des espaces sans nuire à la ressource.

- Utilisation de matériaux adaptés : recours à des matériaux clairs, non bitumineux, d'origine végétale.
- Développement de nouvelles formes urbaines : circulation de chaleur, ombrages, implantation du bâti.

Ces principes sont largement mis en œuvre dans les projets urbains conduits par la Métropole et trouveront leurs applications en 2023-2026 notamment dans les opérations emblématiques suivantes : 4<sup>ème</sup> phase de la ZAC Biancamaria à Vandoeuvre, application du nouveau schéma directeur de la ZAC Austrasie à Nancy ou encore application du plan guide d'urbanisme validé par les élus métropolitains en 2022 sur le secteur Rives de Meurthe Nord à Maxéville et Nancy.

Au-delà de ces actions, la Métropole du Grand Nancy développe des mesures visant à réduire les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, en privilégiant leur infiltration dans le sol, à la source. Ainsi, la Métropole souhaite accélérer la promotion d'une ville perméable en :

- Amplifiant les actions de gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation dans tous les projets de requalification des espaces publics et aménagements urbains
- Engager des travaux de désimperméabilisation ou de déconnexion d'espaces publics urbains métropolitains existants
- Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets, par un renforcement des moyens humains d'animation auprès des élus, services, communes et gestionnaires de patrimoines bâtis important.
- Aider financièrement les communes et les bailleurs sociaux dans leurs projets de désimperméabilisation ou déracordement des surfaces imperméabilisées existantes

Pour accompagner ce déploiement d'îlots de fraîcheurs à l'échelle de la Métropole, le travail de cartographie de la couverture végétale sera complété par l'identification des lieux avec une présence d'eau ou de brumisateurs, des espaces ombragés ou rafraîchis ouverts au public... Un travail d'identification des zones végétalisables sera aussi réalisé – en prenant en compte les contraintes liées à la présence de réseaux – en vue de consolider les trames vertes. Ainsi pourront être développés des parcours de fraîcheur, itinéraires piétons et cyclables reliant des îlots de fraîcheur en période chaude ou caniculaire, et sur lesquels les températures ressenties sont plus fraîches par rapport à l'environnement proche.

La Métropole communiquera, en particulier dans l'espace urbain, sur la présence de ces îlots et itinéraires de fraîcheur. En parallèle, elle déploiera une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques estivales, en particulier dans les logements. Ainsi, des journées d'informations pédagogiques à destination de la population sur l'effet d'îlot de chaleur urbain et les épisodes caniculaires seront organisées en sensibilisant notamment sur le rôle important de la végétation et de l'eau en ville.

| Pilote | DUEU / DCTE | Partenaires | SCALen |
|--------|-------------|-------------|--------|
|--------|-------------|-------------|--------|

### **Mesure 2 : Développer une ingénierie d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre du PLUi-HD sur les dispositions liées à l'architecture bioclimatique**

Pour accompagner la mise en œuvre du PLUi-HD sur les dispositions liées à l'urbanisme bioclimatique, la Métropole du Grand Nancy doit se doter d'une ingénierie d'accompagnement des pétitionnaires et des communes dans leur dialogue avec les promoteurs permettant de dépasser la simple instruction réglementaire des permis de construire et assurer une meilleure qualité urbaine et environnementale. Cette ingénierie est déclinée en deux composantes : un outil de suivi et un dispositif de conseils spécialisés.

Afin de porter une démarche ambitieuse, la Métropole souhaite renforcer l'ingénierie autour de :

- Développement de conseils spécialisés : Une augmentation du conseil sur la qualité urbaine et environnementale de tous les projets avec la mise en place d'un architecte-paysagiste conseil, en lien avec le service commun d'instruction des permis et le guichet unique. A ce jour, aucun avis « qualitatif » au-delà des règles des PLU n'est donné sur les autorisations d'urbanisme en intégrant le volet environnemental, paysager, architectural ou urbain, hormis dans des périmètres opérationnels tels que les ZAC de la Métropole. La Métropole souhaite développer un conseil aux particuliers dans le cadre des permis de construire. Une nouvelle mission attachée à un architecte-paysagiste conseil métropolitain en aura la charge. Ce service sera à co-construire avec le CAUE, la MHDD et le guichet unique du pôle services urbains.
- Maintien après l'approbation du PLUi d'une ingénierie métropolitaine pré-opérationnelle : Pour assurer une bonne qualité architecturale, urbain, paysagère, environnementale et bioclimatique, il sera nécessaire d'accompagner les communes qui le souhaitent dans les négociations avec les promoteurs sur les secteurs d'OAP. La mise à disposition d'une ingénierie pré-opérationnelle mutualisée, permettra d'assurer la juste déclinaison du PLUi HD sur le territoire.
- Le club « Climabat » initié par la métropole vient en appui en acculturant promoteurs et bailleurs sur PLUi HD et notamment les OAP « adaptation » et « biodiversité ». Il les sensibilise sur l'impact de leur activité sur l'environnement.

| Pilote | DUEU / DCTE | Partenaires | SCALen |
|--------|-------------|-------------|--------|
|--------|-------------|-------------|--------|

### **Mesure 3 : Sécuriser une alimentation en eau potable de qualité pour les habitants de la Métropole**

La Métropole du Grand Nancy a déployé pour la période 2021-2024 un contrat de territoire Eau et Climat (CTEC), intitulé « Une nouvelle source de projets pour le Grand Nancy et son bassin de vie ». Ce document a permis la co-construction d'une stratégie et d'un programme d'actions visant à gérer durablement les ressources en eau du territoire. Ainsi, 49 actions sont programmées jusqu'en 2024 pour un montant d'investissements de près de 75 M€.

La Métropole dispose d'une ressource unique sur la Moselle, aujourd'hui vulnérable aux étiages et pollutions accidentelles. Le développement d'un second point de captage, doit permettre de sécuriser l'approvisionnement des 260 000 habitants de la Métropole mais aussi des nombreuses activités économiques et services publics qui rayonnent sur un large bassin de vie. Grâce à cette seconde ressource dans la Meurthe, il sera aussi possible de répartir les prélèvements entre la Moselle et la Meurthe pour réduire leur impact sur le milieu et les autres usages. La sécheresse marquée de l'été 2022 a montré l'intérêt du projet sur ce point. Le cas échéant, en crise, le dispositif permettra de fixer des modalités de prélèvement du Grand Nancy optimisant les conditions de satisfactions des besoins de l'ensemble des collectivités qui prélèvent leur eau potable dans la Moselle amont et la Meurthe. Ce projet combine donc adaptation au changement climatique et solidarité vis-à-vis des autres collectivités. Le projet, qui coûtera environ 34 millions d'euros, sera achevé à horizon 2026.

En parallèle, la Métropole souhaite œuvrer à la protection de la qualité de l'eau des prises de la Moselle et la Meurthe. Elle s'est pour cela renforcée avec le recrutement d'un référent chargé de l'agroécologie (0,5 ETP). L'objectif, après avoir identifié les zones les plus contributives à la pollution par les substances phytosanitaires et nitrates, est de coordonner la création de stations d'alerte, développer des actions de sensibilisation des partenaires et promouvoir, avec les Chambres d'Agriculture, des pratiques qui garantissent la préservation et la reconquête de la qualité des eaux de surfaces au travers de filière adaptée.

Un programme d'études ambitieux, le schéma directeur d'assainissement temps sec et temps de pluie à l'échelle de la Métropole, est engagé et vise à réduire l'impact des rejets de l'agglomération sur le milieu naturel et améliorer le traitement des eaux usées. Cet ensemble d'actions contribuera à l'atteinte du bon état de la DCE et répondra aux obligations de mise en conformité de la Directive ERU (Eaux Résiduaire Urbaines). L'évolution des procédés de traitement de la STEU contribuera à améliorer la sobriété énergétique du système d'assainissement

|               |     |                    |
|---------------|-----|--------------------|
| <i>Pilote</i> | DEA | <i>Partenaires</i> |
|---------------|-----|--------------------|

## Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement                                                     | Budget d'investissement                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| ► 1 ETP : répondre aux enjeux d'adaptation dans les politiques d'aménagement | ► 32 M€ : répondre aux enjeux d'adaptation dans les politiques d'aménagement |

## Objectifs et indicateurs

| Objectifs et impacts                                                    | Indicateurs de suivi                             |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| ► 100% des projets d'aménagement suivi                                  | ► Nombre d'aménagement de lutte contre les ICU   |
| ► Déployer l'ingénierie métropolitaine                                  | ► Evolution des températures constatées          |
| ► Finaliser le développement du second point de captage dans la Meurthe | ► Evolution de la surface perméable              |
| ► Adopter le schéma directeur d'assainissement                          | ► Nombre de km de « parcours fraîcheur » fléchés |
|                                                                         | ► Nombre d'entretiens architecture bioclimatique |
|                                                                         | ► Nombre de réunions Club Climabat               |
|                                                                         | ► Prise d'eau dans la Meurthe effective.         |
|                                                                         | ► Consommation d'énergie de la STEU              |

## Calendrier

| 2023                              | 2024                                              | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------|------|------|------|------|
|                                   | Recrutement 1 ETP adaptation / architecte conseil |      |      |      |      |
|                                   | Accompagnement des projets d'aménagement          |      |      |      |      |
| CT Eau & Climat                   |                                                   |      |      |      |      |
| Prise d'eau dans la Meurthe       |                                                   |      |      |      |      |
| Schéma directeur d'assainissement |                                                   |      |      |      |      |

- *Orientation 4 : Diminuer l'exposition des activités économiques au changement climatique et accroître leurs capacités d'adaptation*

### Contexte et enjeux

Le changement climatique affecte donc tous les types d'acteurs et à toutes les échelles. De fait, le monde économique ne fait pas exception et sera impacté par ces changements. Les impacts pourront être directs par la perte d'une partie de la production (par exemple pour les exploitations agricoles par une perte de rendement liée à la sécheresse) ; ou de manière indirecte par :

- Un manque de disponibilité des matières premières ou des ressources devenant moins accessibles (pour l'industrie du bois ou l'agroalimentaire par exemple, ou encore les activités dépendantes des produits pétroliers dont les prix peuvent être fluctuants)
- Des installations et appareils productifs inadaptés (pour la gestion des eaux pluviales par exemple, les ouvrages devront pouvoir supporter des événements pluviométriques extrêmes)

Sur le plan économique, le territoire de la Métropole du Grand Nancy se place comme le premier pôle de l'activité économique (12,7% des établissements lorrains) et de l'emploi (16,3% des emplois lorrains) lorrain. Le rayonnement de la Métropole, se basant sur les services et une industrie diversifiée (agroalimentaire, énergie, machinerie ...), est donc une caractéristique stratégique du territoire, qui sera impactée par le changement climatique. Afin de préserver et pérenniser cet atout stratégique pour la Métropole, l'écosystème économique du territoire se doit donc d'évoluer, de changer pour s'adapter aux conséquences présentes et futures du changement climatique.

La Métropole du Grand Nancy a confié, en 2018, une mission pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité urbain au CEREMA. Ce qui lui a permis de structurer une base de connaissances sur la thématique d'adaptation, qui a ainsi pu être approfondie lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial. Par ailleurs, elle dispose de deux opérateurs de valeur pour les questions liant économie et changement climatique ; Il s'agit de la SCALEN, l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine, et de Grand Nancy Innovation qui se positionne comme « technopole du Grand Nancy et de son bassin économique » dans une logique de hub territorial d'innovation.

### Description et finalités de l'action

Cette action a pour but d'accompagner l'adaptation du secteur économique et des services urbains du territoire au changement climatique. Elle envisage tout d'abord un volet communication/sensibilisation, afin d'informer les acteurs aux risques qu'ils encourent face au changement climatique et de leur montrer les bénéfices liés à leur adaptation. Dans un second temps, l'objectif sera d'accompagner les différents acteurs dans la construction d'une stratégie d'adaptation (diagnostic, stratégie et mesures opérationnelles). Ces accompagnements serviront alors à compléter le volet communication et sensibilisation initié dans un premier temps. Enfin, l'action a également pour vocation d'accompagner l'adaptation des services urbains – traitement et collecte des déchets, mobilité urbaine, gestion des eaux pluviales ... – au changement climatique.

#### **Communiquer, informer et sensibiliser les différentes branches économiques à l'impact du changement climatique et aux risques encourus**

L'adaptation au changement climatique nécessite des changements structurels importants, mais il faut rappeler l'importance des actions « douces », qui agissent sur la diffusion de l'information et la sensibilisation. Ces mesures impliquent généralement des investissements faibles mais génèrent des bénéfices importants et sont des compléments indispensables aux politiques d'investissement.

Ainsi, les pouvoirs publics, et en l'occurrence le Grand Nancy, ont un rôle de production et de diffusion de l'information nécessaire à la mise en place de l'adaptation par tous les acteurs économiques. La Métropole cherche par cette mesure à impulser une dynamique de mise en marche du secteur économique pour qu'il s'adapte et anticipe les risques climatiques qui lui font face. Cette première phase de l'action consiste donc à produire et diffuser une information à l'intention des acteurs économiques, et des services urbains du territoire, pour les encourager autant que possible à agir dans ce sens. Cette mesure devra être constante tout au long de la durée de vie du PCAET, et elle pourra évoluer en se nourrissant des connaissances et retours d'expérience capitalisés dans le temps.

#### **Encourager et accompagner les acteurs économiques privés et publics (entreprises privées, exploitations agricoles, structures sociales, hôpitaux ...) dans la réalisation d'une stratégie d'adaptation (diagnostic, stratégie et plan d'actions/investissements)**

La Métropole cherche à ce que chaque acteur s'investisse dans une démarche d'adaptation de sa structure et de ses activités. Ainsi, elle souhaite faire en sorte que des acteurs s'engagent dans une démarche d'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. L'objectif est ainsi de conduire un maximum d'acteurs à initier une démarche qui pourra se structurer en 3 étapes :

- La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité
- La définition d'une stratégie et d'objectifs de transition
- La mise en place d'actions concrètes

Pour réaliser cela la collectivité et les entreprises du territoire pourront s'appuyer sur un ensemble de partenaires et d'aides à disposition tels que LORRUP, la SCALEN, Grand Nancy Innovation, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et d'artisanat et la chambre d'agriculture pour l'accompagnement des exploitants agricoles. Le plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME, qui propose notamment la mise à disposition d'un outil d'autoévaluation gratuit « climatomètre » et la mise à disposition de prêts pour mener des actions de transitions sera également associé.

Le rôle de la collectivité pour cette mesure est de travailler de concert avec les partenaires et de se placer comme facilitateur afin qu'un maximum d'acteurs s'engage dans une démarche forte de transition. Concernant les acteurs économiques, la Métropole souhaite développer un service de diagnostics à l'adaptation au changement climatique. Pour cela, elle s'appuiera sur un référentiel d'analyse de la résilience des entreprises aux impacts du changement climatique, tel que OCARA qui fournit une méthode et un outil pour réaliser son diagnostic de résilience climatique et lancer une démarche d'adaptation. La Métropole prescrira la conduite d'un diagnostic à l'ensemble des entreprises rencontrées et accompagnées (à indiquer dans les rapport annuels). Cette démarche sera articulée avec le programme d'appui aux démarches RSE.

#### **Capitaliser sur les retours d'expérience (stratégie de vulnérabilité) pour soutenir et donner de la visibilité aux activités résilientes et à celles ayant réalisées une stratégie d'adaptation**

La mesure visant à développer la mise en place de stratégies d'adaptation au niveau des entreprises aura permis de recenser un ensemble d'informations (vulnérabilités spécifiques à certains secteurs, bonnes pratiques, expérimentations ...). Elles pourront alors être recensées, valorisées et diffusées aux autres acteurs du territoire, et ainsi venir enrichir les actions de communication auprès des différentes branches économiques pour les sensibiliser aux risques qu'elles encourent face au changement climatique (première mesure de l'action).

|               |      |                    |                                                                                                           |
|---------------|------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pilote</i> | DCTE | <i>Partenaires</i> | SCALEN, LORRUP, CCI GE, CMA, BPI France, Climaxion, SCALEN, Grand Nancy Innovation, Chambre d'agriculture |
|---------------|------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### **Moyens et ressources**

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ► A définir              | ► A définir             |

#### **Objectifs et indicateurs**

| Objectifs                                                                                                                                                                                                                                     | Indicateurs de suivi                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>► Mobiliser largement le tissu économique local</li> <li>► Faire émerger des initiatives publiques et privées en faveur de l'adaptation</li> <li>► Diffuser un recueil des bonnes pratiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Nombre d'entités touchées annuellement</li> <li>► Nombre de démarches engagées par des acteurs économiques</li> <li>► Diagnostics réalisés, projets concrétisés, gains environnementaux</li> </ul> |

#### **Calendrier**

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|
|      |      |      |      |      |      |

- *Orientation 1 : Préserver durablement la santé des habitants en améliorant la qualité de l'air et de vie sur le territoire*

### Contexte et enjeux

Avec près d'une personne sur quatre considérée comme vulnérable face au changement climatique, le territoire de la Métropole du Grand Nancy est potentiellement très impacté par le changement climatique. La santé des populations est intimement liée à la qualité de l'environnement. Les enjeux de qualité de l'air extérieur et intérieur, la présence de la nature sur le territoire, la pollution des sites et des sols, les îlots de chaleur urbain, l'accès aux mobilités actives, la qualité de l'habitat, le confort thermique et acoustique, la qualité des eaux potables, etc. ont une influence forte sur notre santé. L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an.

Le Plan national santé environnement (PNSE 4), rendu public en mai 2021, reconnaît pour la première fois un rôle aux collectivités dans le domaine de la santé environnementale. Il vise à « démultiplier les actions concrètes » dans les territoires en leur offrant des outils et de la visibilité et en « renforçant leurs moyens » pour réduire les inégalités sociales en santé environnementale.

L'axe « santé et bien-être » est un axe fort du Projet métropolitain. La Métropole du Grand Nancy, en lien avec ses partenaires, agit ainsi au travers la mise en œuvre, jusque fin 2023, du Contrat Local de Santé 2e génération (CLS). Une montée en puissance de la thématique santé-environnement au sein du futur CLS (à partir de 2024) est à construire en articulation avec les actions spécifiques mises en œuvre par les services, et en cohérence avec les objectifs du programme régional de santé de l'ARS.

### Description et finalités de l'action

L'objectif de cette action, est de constituer une doctrine métropolitaine, visant à infuser dans l'ensemble des politiques publiques, au même titre que les enjeux climat air énergie.

#### Renforcer la surveillance, l'observation et la prévention des enjeux de santé environnementale

Dans un premier temps, la Métropole souhaite renforcer les dispositifs de surveillance, d'observation et de prévention des problématiques de santé environnementale. Cela se traduit par l'éclairage des politiques publiques sous l'angle des enjeux de la santé environnementale et ainsi mettre en lumière d'éventuels leviers à déployer. L'objectif est ainsi d'identifier les impacts en matière de polluants et nuisances, d'identifier les inégalités sociales et de soulever, autant que possible, les antagonismes et les possibles synergies entre les différentes politiques publiques (environnementales, d'aménagement, de santé...). Par ailleurs, cette approche s'inscrit dans un objectif de justice sociale notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

#### Aborder l'ensemble des projets métropolitains sous le prisme de la santé environnementale

De ces constats, pourront se développer des stratégies permettant la promotion et/ou l'élaboration d'outils à même de penser l'ensemble des projets métropolitains sous le prisme de la santé environnementale. Ces principes directeurs pourront se décliner dans la promotion de :

- un urbanisme favorable à la santé (urbanisme réglementaire et opérationnel)
- un habitat performant énergétiquement et sain pour les populations
- une mobilité plus active, permettant de promouvoir l'activité physique
- une consommation de qualité et saine pour les populations

Des outils existent déjà et permettent d'assurer la prise en compte de la santé dans les projets d'urbanisme. Un référentiel a notamment été développé par l'Etat en ce sens. La Métropole souhaite porter une analyse plus large, et proposer un socle commun d'analyse des projets métropolitains, permettant de prendre en compte l'ensemble des déterminants santé en définissant des critères d'appréciation de leurs impacts sur la santé. A terme, un plan métropolitain d'actions en santé environnement pourra être développé.

Pilote

Direction Du Développement Social, De La Jeunesse Et De La Santé

Partenaires

### Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ► A définir              | ► A définir             |

### Objectifs et indicateurs

| Objectifs                                                                                      | Indicateurs de suivi                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| ► Diffuser les principes de la santé environnementale dans l'ensemble des politiques publiques | ► Part et nombre des projets métropolitains étudiés |

### Calendrier

|      |      |      |      |      |      |
|------|------|------|------|------|------|
| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|

## Action complémentaire

### AC4.C3 - Protéger, adapter et augmenter la place de la nature et du vivant pour accroître la résilience face au changement climatique

- *Orientation 3 : Soutenir et assurer la pérennité de la richesse de la biodiversité du territoire*

#### Contexte et enjeux

La biodiversité subit des pressions directes par le changement climatique et indirectes par les activités humaines (aménagement, urbanisation ...) et les activités économiques (utilisation de pesticides, utilisation du bois pour la production d'énergie ou de bois d'œuvre ...). Or, c'est cette même biodiversité qui est à même de réduire les conséquences du changement climatique en augmentant la résilience des territoires par la régulation des risques naturels, de la qualité de l'eau et de l'air. En outre elle permet des activités récréatives et culturelles.

L'analyse de l'occupation du sol et des habitats écologiques effectuée ces dernières années montrent que le territoire du Grand Nancy reste un « territoire vert », qui comprend 57% de milieux naturels ou semi-naturels. Ces espaces sont stratégiques dans la préservation de la biodiversité puisqu'elles permettent des habitats et des corridors de déplacement pour certaines espèces. En 2019, 17,3% des espaces naturels remarquables de la Métropole bénéficient d'une protection réglementaire ou d'un programme de gestion et de préservation, avec notamment 11,9% du territoire classé en forêt de protection et 5,4% classé en Espace Naturel Sensible. La Métropole du Grand Nancy dispose d'une biodiversité riche et remarquable, en atteste notamment le site Natura 2000 du Plateau de Malzéville, la forêt de protection (la forêt de Haye) et les milieux aquatiques et humides liés à la Meurthe notamment.

Depuis 2016 la Métropole est engagée dans une démarche en faveur de la nature et du vivant. Un premier cycle de travail a permis d'installer la nouvelle compétence métropolitaine de « valorisation du patrimoine naturel et paysager ». Avec l'appui de ses partenaires, la Métropole s'est engagée dans un programme d'études approfondies sur la caractérisation et hiérarchisation des enjeux de biodiversité qui ont permis d'améliorer la connaissance du réseau écologique local et de son fonctionnement. Après un premier programme d'actions 2017 - 2019 ayant permis de déployer de nombreuses réalisations, la Métropole porte un nouveau plan d'actions « Biodiversité » 2019 - 2021. Ce plan arrivant à son terme, la Métropole s'engage dans la co-construction d'un nouveau programme en faveur de la biodiversité qui aboutira à horizon 2023.

#### Description et finalités de l'action

##### **Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans le but de la préserver et de la valoriser.**

Le suivi de la biodiversité, et plus particulièrement des espaces protégés du territoire, est une nécessité dans la lutte pour la préservation de la biodiversité. Il est en effet indéniable que la métropole doit poursuivre son travail de suivi des espaces protégés tels que le Site Naturel du Plateau de Malzéville, les Mares de Saulxures et Tomblaine, le Massif de Haye, ou encore les zones humides de la vallée alluviale de la Meurthe et du vallon de Fléville, afin de renforcer nos connaissances sur les effets de l'activité humaine et du changement climatique sur la biodiversité, et ainsi adapter au mieux le territoire et le préserver. Ce travail de suivi devra également être accompagné de l'identification de nouveaux espaces à protéger. Le projet de l'Atlas de la Biodiversité participatif, lancé depuis 2021, devra être poursuivi, dans l'optique de caractériser au mieux notre territoire, et prendre ainsi de nouvelles mesures pour la préservation de notre biodiversité.

##### **Sensibilisation des différents acteurs du territoire sur l'importance de la biodiversité dans la qualité de vie de la métropole**

La mobilisation des citoyens et des acteurs économiques du territoire est l'un des leviers pour préserver nos espaces naturels ainsi que nos ressources. La sensibilisation de tout un chacun est forcément nécessaire et devra être ciblée en fonction du type d'acteur :

- Une sensibilisation doit être maintenue auprès des élus et services de la métropole et des communes, afin d'informer sur l'importance de la biodiversité pour la qualité de vie des citoyens, la qualité de l'air ainsi que pour la résilience des territoires. Outre la sensibilisation sur la protection des territoires naturels, des visites d'écoquartiers pourront être organisées afin de présenter aux élus les possibilités existantes en termes de protection et d'intégration de la biodiversité dans les zones urbanisées. Le club climat serait alors animateur de ces démarches de sensibilisation.
- Une sensibilisation des citoyens devra également être poursuivie concernant les impacts de l'Homme et du changement climatique sur la biodiversité. Cette sensibilisation pourra prendre plusieurs formes, comme par exemple des sorties nature, des ateliers sur des thèmes relatifs à la biodiversité, proposés par l'intermédiaire d'associations qualifiées dans le domaine. Cette campagne devra toucher toutes les générations, des plus jeunes jusqu'aux seniors.
- Une sensibilisation des acteurs économiques du territoire sur l'impact de leur activité sur la biodiversité, par des sessions d'information via les différentes zones ATP (petit déjeuner/afterwork thématique par exemple)

## Développer une planification bioclimatique de l'urbanisme métropolitain afin d'adapter le territoire aux risques climatiques

La construction du futur s'appuie sur le renforcement de son armature verte et donc avec une augmentation de la place de la nature pour une meilleure qualité de vie et une sensibilisation de la population. Des études seront également menées dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma directeur Eau-Assainissement pour poursuivre les efforts de réutilisation des eaux pluviales afin d'alimenter les futurs espaces végétalisés ainsi que ceux déjà existants.

Par ailleurs, afin de lutter contre les conséquences du changement climatique tels que les îlots de chaleur urbains (ICU), les OAP du PLUiHD permettront d'augmenter la part de la biodiversité dans les villes du territoire, et ainsi de rendre la métropole plus résiliente face aux phénomènes du changement climatique. Enfin, il sera important de renforcer le travail déjà mené sur la désimperméabilisation de l'espace public et de favoriser les innovations dans le domaine des toitures végétalisées.

## Renforcer la protection des espaces actuels à fort potentiel de biodiversité, et augmenter la part de vivant sur le territoire.

Le PCAET sera l'occasion de poursuivre les actions lancées sur les différentes trames permettant de préserver et d'augmenter la part du vivant sur le territoire :

- ▶ Trame thermophile : Valorisation écologique et économique des coteaux
- ▶ Trame verte et ouverte : Programmes de végétalisation d'ampleur
- ▶ Trame marron : Déploiement de démarches innovantes en termes de phyto-management des sols pollués des friches industrielles, notamment ABRALOR à Nancy et KLEBER à Essey-lès-Nancy.

Le futur PLUi intégrant une évaluation environnementale sera exemplaire en termes de ZAN en s'appuyant sur le principe ERC (éviter réduire compenser).

|               |      |                    |                                                             |
|---------------|------|--------------------|-------------------------------------------------------------|
| <i>Pilote</i> | DUEU | <i>Partenaires</i> | 20 communes et divers financeurs : CD 54, AERM, OFB, etc... |
|---------------|------|--------------------|-------------------------------------------------------------|

## Moyens et ressources

| Budget de fonctionnement | Budget d'investissement |
|--------------------------|-------------------------|
| ▶ A définir              | ▶ 3 M€ phytoremédiation |

## Objectifs et indicateurs

| Objectifs                                               | Indicateurs de suivi                            |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| ▶ Animer l'atlas métropolitain de la Biodiversité       | ▶ Nombre de m <sup>2</sup> de surface renaturée |
| ▶ Sensibiliser la population aux enjeux de biodiversité | ▶ Evolution de la biodiversité                  |
| ▶ S'appuyer sur la planification pour agir              | ▶ Nombre de manifestations organisées           |
|                                                         | ▶ Nombre de personnes sensibilisées             |

## Calendrier

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|
|      |      |      |      |      |      |